

## PREMIÈRE RÉUNION D'INFORMATION SUR LE P.L.U INTERCOMMUNAL - le 5 mai 2015

En préambule au Conseil Municipal du mardi 5 mai, Michel CANDAT, le Maire et Vice-Président délégué à l'Urbanisme du Grand Nancy, a présenté à l'ensemble des élus de la commune le P.L.U. intercommunal (PLUi) du Grand Nancy qui couvrira l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire les 20 communes de l'agglomération, d'ici 2017/2018.

Le Vice Président, accompagné de son équipe, en l'occurrence de Mme Romaine CHASTELOUX-RIVIERE, directrice de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, de M. Thibaut FRANCOIS, responsable de la planification urbaine et de l'urbanisme pré-opérationnel tous deux du Grand Nancy, et de M. Funmi AMINU, directeur d'études à l'ADUAN, vont pendant deux mois rencontrer, informer et échanger avec tous les Conseillers Municipaux des 20 communes de l'agglomération.

Lors de ces présentations, les élus des communes feront « remonter » aux techniciens présents les différentes observations concernant leur commune.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale permettra de réexaminer les problèmes fondamentaux que sont l'habitat résidentiel, les déplacements intra et extra muros, le stationnement, les espaces verts, etc. Toutes ces démarches permettront au PLUi d'intégrer dans ce cadre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le PLUi contribuera également à l'attractivité économique et démographique du territoire, dans le contexte de la future réforme territoriale que sera la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (ALCA) d'ici janvier 2016, tout cela dans le cadre du projet de la future métropole nancéenne.

Le Vice-Président a rappelé : « qu'une délibération sera proposée au conseil communautaire le 25 juin 2015 et c'est en préalable à cette délibération que nous avons souhaité présenter auprès de chaque commune la démarche d'élaboration du PLUi et échanger ensemble ».

